Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL065-DE

epfl dauphiné
la vie des territoires, l'avis des projets.

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration
Séance du 7 octobre 2026

OBJET : **FINANCES – 1** - Suppression du budget annexe relatif à la gestion des opérations immobilières relevant de l'offre de service "foncière internalisée"

Délibération n°3

Le sept octobre deux mille vingt-six à onze heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL D) s'est réuni sur la convocation et la présidence de Madame Joëlle HOURS.

Nombre d'administrateurs en exercice : **18**
Nombre d'administrateurs présents ou représentés : **17**

Administrateurs présents : 13
M. CHEVALLIER, M. CLAPPAZ, M. COULLOMB, M. DENERBARDY, M. HERRERO, Mme HOURS, M. LOSA, Mme MARTIN-GRAND ; M. MOCELLIN, M. OLLEON, M. ROSSETTI, M. SAURAT, Mme VIGNON

Administrateurs absents ayant donné pouvoir : 4
Mme PANTEL à Mme HOURS ; M. MOREAU à M. DEBERNARDY ; M. RUBES à M. HERRERO ; Mme TROTON à M. ROSSETTI

Administrateurs absents et excusés : 1
M. MOREAU Gilles

Mr VIGNON a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL065-DE

Vu la délibération n°1 du 26 février 2026 portant création d'un budget annexe dédié à la gestion des opérations immobilières relevant de l'offre de service « foncière internalisée »

Vu les dispositions applicables aux services publics industriels et commerciaux relevant de l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Considérant que :

- le budget annexe créé afin d'assurer une gestion distincte des opérations menées dans le cadre de l'offre de service « foncière internalisée » devait être soumis aux règles d'équilibre budgétaire propres aux budgets relevant de la nomenclature M4
- l'analyse des modalités de financement de ce dispositif a mis en évidence l'impossibilité de respecter durablement le principe d'équilibre budgétaire du budget annexe au regard des recettes propres susceptibles d'être générées par cette activité ;
- l'hypothèse initialement envisagée de mobilisation d'une partie des recettes perçues par l'EPFL du Dauphiné dans le cadre de son budget principal ne peut être mise en œuvre dès lors qu'elle constituerait un financement extérieur au budget annexe incompatible avec les principes applicables aux budgets M4 ;
- les conditions réglementaires et financières nécessaires au fonctionnement équilibré du budget annexe ne sont par conséquent pas réunies ;
- le maintien d'un budget annexe dont l'équilibre ne peut être assuré exposerait l'établissement à des difficultés de gestion et à une insécurité juridique et comptable ;

En conséquence, il est proposé au conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné de :

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL065-DE

- Abroger la délibération n°1 du 26 février 2026 portant création du budget annexe relatif à l'offre de service « foncière internalisée ».
- Décider de ne pas mettre en place de budget annexe « foncière internalisée ».
- Constater que les conditions réglementaires et financières permettant son fonctionnement conformément aux règles de l'instruction comptable M4 ne sont pas réunies.
- Préciser qu'aucune opération n'ayant été engagée dans ce budget annexe, aucune écriture de transfert ou de réintégration n'est nécessaire.
- Autoriser le Directeur à accomplir l'ensemble des formalités administratives, budgétaires, comptables et fiscales nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Conclusions : Adoptées à l'unanimité

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Joëlle HOURS

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : EPFLD (38)
Utilisateur : Noirat Audrey

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**26DL065**
Objet :	**FINANCES – 1 - Suppression du budget annexe relatif à la gestion des opérations immobilières relevant de l'offre de service "foncière internalisée"**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.3 - Divers (comptes de gestion, virements de crédits, réquisitions , admission en non valeur..)
Identifiant unique :	038-447593104-20261007-26DL065-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 038-447593104-20261007-26DL065-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 26DL065_Suppression BA foncière internalisée.pdf Nom métier : 99_DE-038-447593104-20261007-26DL065-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	182 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 octobre 2026 à 08h25min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 octobre 2026 à 08h25min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 octobre 2026 à 08h25min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 octobre 2026 à 08h26min05s	Reçu par le MI le 2026-10-15